

DELEGATION DE SIGNATURE A MME KATHLEEN VICENTE

Monsieur Frédéric MIGNON, agissant en qualité de Directeur Général de 13 Habitat sur le fondement de l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

- Vu la délibération n° **7-CA.24.033** du Conseil d'Administration du 26 juin 2024
- Vu l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Considérant que **Mme Kathleen VICENTE** exerce les fonctions de **Responsable du Pôle Comptabilité**

Donne délégation à **Mme Kathleen VICENTE** pour signer les actes suivants :

- Les demandes d'offre de prêts et de garantie d'emprunts ;
- Les appels de fonds auprès des différents financeurs (subventions, aides à la pierre...) ;
- La commande, l'attestation de service fait pour toutes dépenses relevant de son domaine d'activité et s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis ;
- La prise en compte de produits ou de charges ou charges en lien avec l'activité de son Pôle ;
- Les certifications de copies conformes de tous documents liés à son activité.

Marseille, le 1^{er} juillet 2024

Le Responsable du Pôle Comptabilité

Le Directeur Général

Kathleen VICENTE
SIGNÉ

Frédéric MIGNON
SIGNÉ

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille – 22/24 rue Breteuil – 13006 Marseille – Tel : 04.91.13.48.13 – Fax : 04.91.81.13.87 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié par remise en main propre le